

LE LIVRE EN TERRITOIRE

État des lieux des résidences
du livre dans les Hauts-de-France

2024
2025

Ce document est la synthèse d'un travail de recherche mené dans le cadre du contrat de filière signé en février 2024 par la Drac Hauts-de-France, le Conseil régional des Hauts-de-France et le Centre national du livre. Il a été confié à l'AR2L Hauts-de-France, en collaboration avec l'IUT de Lille et propose :

- une réflexion sur les enjeux de la résidence dans l'écosystème régional du livre ;
- une photographie régionale des résidences accessibles aux auteurs et autrices du livre ;
- une enquête sur l'expérience de la résidence auprès des auteurs et autrices de la région.



POUR SE REPÉRER : TERMINOLOGIE

LIEUX DE RÉSIDENCE

- lieux qui possèdent la capacité de proposer à la fois ressources et hébergement à un ou une artiste.

DISPOSITIFS DE RÉSIDENCE

- actions et moyens mis en place pour offrir à un artiste les conditions nécessaires à la recherche créative et/ou la conduite de médiations sur un temps et dans un territoire donnés.

PORTEURS DE PROJET OU OPÉRATEURS

- institutions, établissements, associations, etc. qui sont à l'origine de l'appel à projet.

STRUCTURES D'ACCUEIL

- celles qui reçoivent l'offre de médiation.

LA RÉSIDENCE, C'EST AUSSI...

DES COMPOSANTES ESSENTIELLES :

- des acteurs (financeurs, opérateurs et bénéficiaires)
- une temporalité
- un territoire
- un projet artistique et/ou de médiation

DES ENJEUX :

- décentralisation de la politique culturelle
- démocratisation culturelle
- soutien à la création

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE ?

Un lieu, un dispositif, un outil, un espace-temps...
Et si on définissait la résidence par ses **fonctions** ?



économique

en tant
que dispositif
de soutien
à la création



créatrice

en offrant
un contexte
de travail
privilegié



socioculturelle

en favorisant
l'accès à
la culture à
différents
publics



symbolique

en valorisant
l'image
d'une
collectivité

LES RÉSIDENCES DE CRÉATION ET DE RECHERCHE

- dispositifs dans lesquels les bénéficiaires ont la possibilité de se consacrer entièrement à un travail de création ou de recherche, sans médiation imposée.

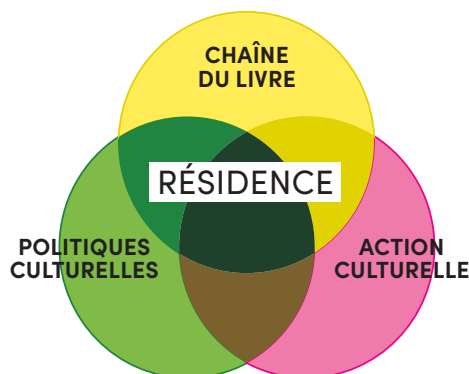
LES RÉSIDENCES DE MÉDIATION

- dispositifs dans lesquels les bénéficiaires sont engagés exclusivement dans des projets d'action culturelle ou artistique.

LES RÉSIDENCES MIXTES

- dispositifs dans lesquels les bénéficiaires partagent leur temps entre création et médiation, avec une répartition soit en faveur de la création (généralement 70 % création / 30 % médiation), soit de la médiation (possibilité de réserver du temps à la création malgré une activité soutenue de médiation), soit à égalité création / médiation.

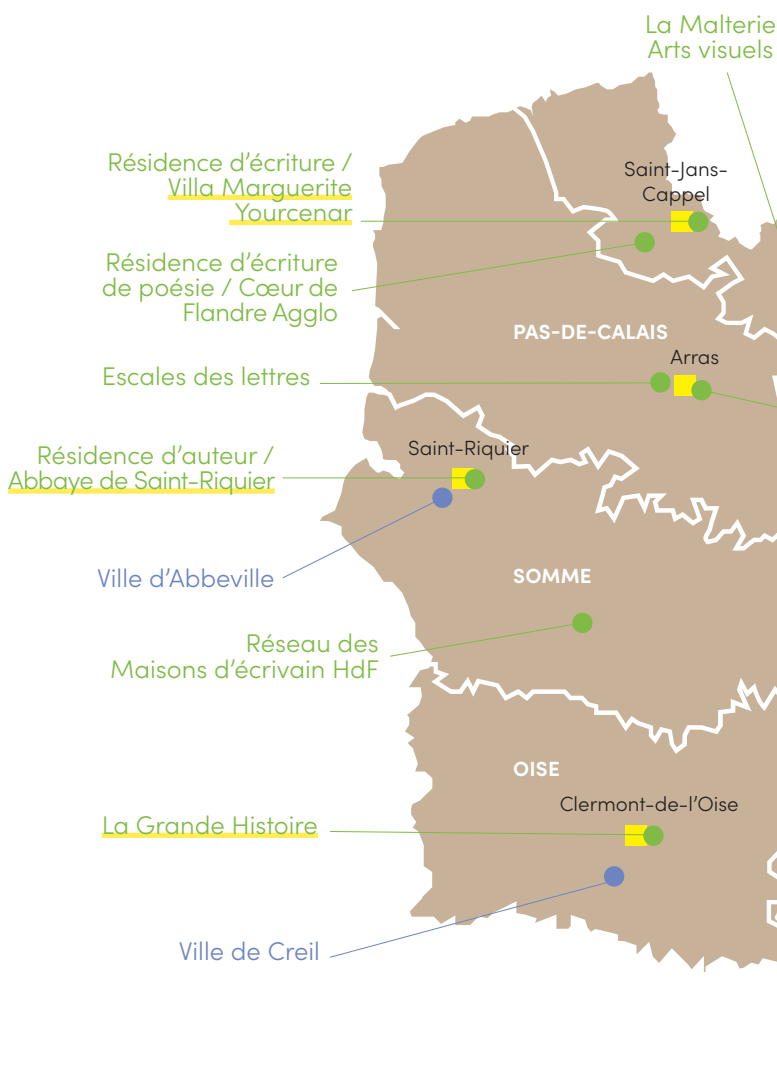
... QUI PLACENT LA RÉSIDENCE AUX CONFLUENCES DE 3 ÉCOSYSTÈMES :



CARTES ET TYPOLOGIE

Dans les Hauts-de-France en 2024
(hors bourses du CNL et résidences-missions de la Drac),
on compte :

5 lieux de résidence du livre



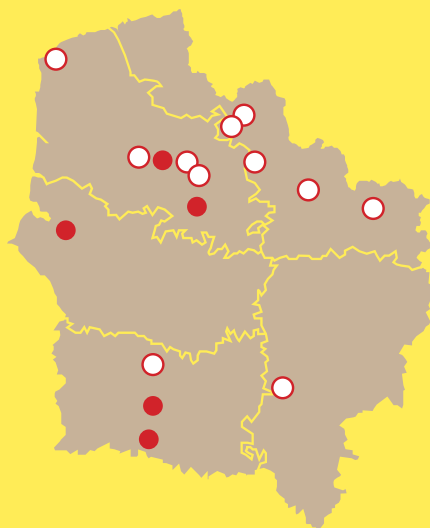
16 dispositifs de résidence

- 4** résidences de médiation (point bleu)
 - 8** résidences mixtes (dont 6 à majorité création) (point vert)
 - 4** résidences de création et de recherche (point rose)
- Dispositifs spécifiques :
- AirLab / Université de Lille** (point rose)
 - Livre en scène / AR2L et Ville de Lille** (point rose)
 - Perluette** (point bleu)
 - Résidence croisée Hdf-Normandie / AR2L** (point vert)
 - Lirécrire, etc. / Littérature, etc.** (point bleu)
 - Résidence d'écriture / Cité internationale de la langue française** (point rose)
 - Livres des deux rives / Cité internationale de la langue française** (point rose)

BOURSES DU CNL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

ENTRE 2019 ET 2023

- 5** porteurs de projet bénéficiaires de la **bourse de résidence de création** (point rouge)
- 11** établissements scolaires bénéficiaires de la **bourse de résidence d'auteurs à l'école** (point blanc)



UNE APPROCHE PAR TERRITOIRE

Si l'Aisne compte peu de résidences, **Littérature, etc.**, en bénéficiant de la **résidence longue de territoire de la Région** ainsi que du **soutien de la Drac**, a pu toucher **6 communautés de communes**.



LA RÉSIDENCE LONGUE DE TERRITOIRE

La résidence longue de territoire est un dispositif de la Région, destiné plus précisément aux structures artistiques et culturelles ou aux collectivités, qui les accompagne dans le développement de projets de médiation culturelle en territoire.

4 lieux de résidence en projet dans les Hauts-de-France

UNE IDENTITÉ MULTIPLE

Objectifs

Se faire l'écho d'un territoire, sensibiliser à la création, accompagner dans le temps, les résidences se construisent sur des bases communes et des spécificités : démarche éco-responsable, valorisation de la recherche, diversification des pratiques...

Budgets

Les budgets par résidence varient de 2 000 à 45 000 €, en fonction des aides reçues par le porteur de projet (la résidence longue de territoire mobilisant les moyens les plus importants), le nombre de bénéficiaires et la durée de la résidence. Ce plafond de 45 000 € est en-deçà des autres régions.

Financiers

En l'absence d'une aide spécifique, la Région reste le plus important financeur, avec 11 dispositifs soutenus, devant la Drac (8) et les Départements (5). 7 opérateurs valorisent la résidence en l'intégrant directement dans leur budget.

Statuts

Parmi les opérateurs des dispositifs, près de la moitié sont des associations. Toutes les médiathèques qui ont mis en place des résidences ont choisi un dispositif centré exclusivement sur la médiation.

Sélection

Chaque résidence a son propre mode de sélection, soit via un appel à candidatures et une commission, soit en invitant directement l'auteur ou l'autrice. Les opérateurs communiquent peu, n'ayant pas les ressources humaines pour traiter un afflux de candidatures.

Genres littéraires

Les résidences ont à cœur de mettre à l'honneur la littérature contemporaine, élargissant souvent le champ à la jeunesse et la bande dessinée. Seules 3 résidences sont spécialisées (poésie ; littérature ; jeunesse et BD) et 2 seulement sont ouvertes à la traduction.

Durée

Les durées varient d'une semaine à 8 mois, la moyenne se situant entre 1 et 3 mois, sur le modèle de la bourse de résidence de création du CNL. La saisonnalité est cruciale, pouvant exclure des professions comme celle de l'enseignement.

Fractionnement

Quasiment toutes les résidences offrent la possibilité de fractionner le temps de présence, offrant ainsi plus de souplesse aux auteurs et autrices contraints par leur activité professionnelle ou leur situation familiale.

Rémunération

La rémunération mensuelle moyenne est de 2 000 € brut. Toutes les résidences prennent en charge l'hébergement et prévoient même parfois une enveloppe supplémentaire pour des déplacements vers le domicile ou les frais de production.

Hébergement

Seulement 6 dispositifs offrent l'hébergement sur place, dans des lieux patrimoniaux, aux capacités d'accueil entre 1 et 8. Dans les autres cas, l'hébergement se fait en gîte ou appartement. Tous les lieux proposent a minima un espace de travail.

Publics

L'appétence pour la médiation reste un critère important de sélection, et la rencontre avec le public du territoire une étape incontournable de la résidence, sous des formes et à des degrés différents. Les publics scolaires sont ceux qui sont le plus associés.

Partenariats

Certaines résidences bénéficient de financements croisés, avec d'autres structures (Cnap, Frac, Institut français) ou d'autres régions (Normandie). Combinés aux ressources du territoire accueillant, ces partenariats participent à la pérennité des dispositifs.

LES RÉSIDENCES VUES PAR LES AUTEURS ET AUTRICES DES HAUTS-DE-FRANCE

ILS ET ELLES ONT RÉPONDU

L'enquête Entre novembre 2024 et janvier 2025, un questionnaire a été diffusé sur un périmètre national via les agences régionales du livre et les associations professionnelles. Il a recueilli 245 réponses, dont **148 d'auteurs et autrices domiciliés dans les Hauts-de-France**. Les données ci-dessous se concentrent uniquement sur ces 148 réponses.

Qui sont-ils/elles ?

L'effectif compte un peu **plus d'hommes** que de femmes (79/64). Il est **plutôt âgé** avec presque **la moitié** des répondants qui ont **plus de 55 ans** et seulement **7 auteurs et autrices** qui ont **moins de 35 ans**.

Le livre et elles/eux

132 écrivains/écrivaines
26 illustrateurs/illustratrices
9 traducteurs/traductrices
21 professionnels/professionnelles du livre

Le livre est leur activité principale pour **66** d'entre eux/elles... mais leur principale source de revenus pour seulement **7**.

PARTICIPER À UNE RÉSIDENCE

Comment s'informer ?

Les auteurs et autrices sont plutôt bien renseignés et **l'AR2L reste le canal principal d'information**, avec les associations professionnelles. Mais ils et elles critiquent la difficulté des démarches et l'opacité de la sélection.

Oui mais dans quel but ?

Ceux et celles qui participent à une résidence le font principalement pour la **rémunération** et ensuite pour la **recherche créative**, une **tendance inversée en Hauts-de-France** par rapport à l'effectif global national.

Et quand on n'y a jamais participé ?

Ce n'est **pas forcément l'âge ni le genre** qui est en cause mais plutôt la **temporalité** des résidences, leur **incompatibilité avec la vie personnelle, professionnelle ou familiale** et surtout... « parce qu'on ne me l'a pas proposé » pour 20 % de l'effectif.

43 auteurs et autrices des Hauts-de-France affirment avoir déjà participé à une résidence soit 32 % (sur 136 réponses).

AUTEURS ET AUTRICES EN RÉSIDENCE

S'ancrer en territoire

54 % ont effectué leur dernière résidence **dans les Hauts-de-France**, dans des milieux ruraux et urbains à égalité. Pour la plupart, elle a duré **entre 1 et 3 mois**, en continu pour une moitié des résidents, sur une période fractionnée pour les autres.

Créer

Ces résidences étaient pour la plupart (63 %) des **résidences avec une majorité de création**, sans l'obligation de livrer une œuvre de création pour les 3/4 des bénéficiaires.

Partager

La résidence et les médiations sont un moment privilégié de **partage avec les publics** : à travers des **ateliers artistiques surtout**, mais aussi des rencontres, des ateliers d'écriture et des lectures. C'est également l'occasion de partager **avec ses consœurs et confrères** ou d'autres artistes.

Pour quel bilan ?

Un levier pour la création : 8 bénéficiaires sur 10 estiment que la résidence les a aidés dans leur travail de création en leur permettant de se mettre en retrait.

Une aide à la publication : sur 35 bénéficiaires ayant effectué une résidence dans les 5 dernières années, la livraison d'une œuvre à l'issue de la résidence était un pré-requis pour 9 d'entre eux et elles, et, pour 6, a fait l'objet d'une publication.

Et quand la résidence est ratée ? C'est principalement le **manque d'accompagnement et de préparation** qui est en cause.

30 sur 35 des auteurs et autrices ayant effectué une résidence dans les 5 dernières années s'estiment satisfaits ou très satisfaits de leur dernière résidence.

UNE VISION IDÉALISÉE ?

Les répondants associent la résidence à un endroit au **calme**, « un endroit chaud », **loin des contraintes matérielles**. **La résidence idéale ?** La résidence qui fait « rêver », selon les propos de certains auteurs et autrices, suivrait le modèle de la **Villa Marguerite Yourcenar**, autrefois conçue comme une Villa Médicis en région, actuellement en pleine restructuration.

UN RÊVE INACCESSIBLE ?

64 % des non-bénéficiaires aimeraient pouvoir faire une résidence, dont **30 % « fortement »**. Certains « **s'autocensurent** », faute de temps ou de légitimité, ou parce qu'ils pensent que les dés sont déjà jetés dans un milieu qu'ils estiment fermé.